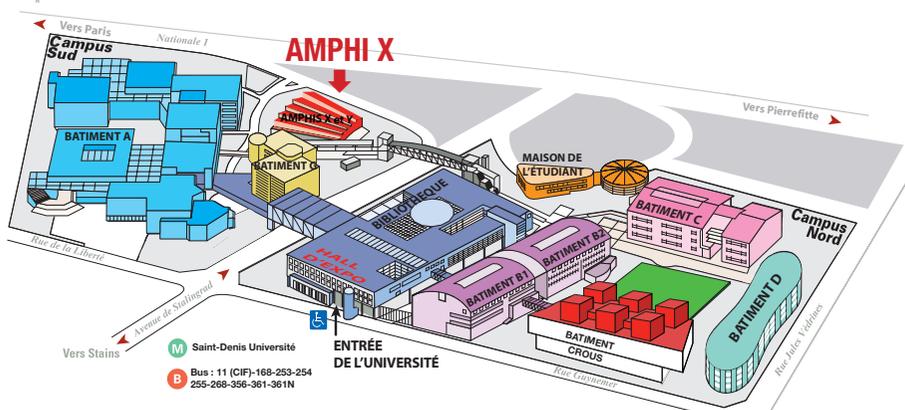


Accès Université Paris 8 :
 par le métro - ligne 13 - arrêt St-Denis-Université
 par le train et le RER - ligne de Paris-Nord - arrêt Gare de St-Denis, correspondance autobus 255 - arrêt St-Denis-Université
 par la route, de Paris :
 autoroute A1 (dite du Nord) à la Porte de la Chapelle, sortie N°3 -direction St-Denis-Universités



Université Paris 8 - 2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis
 Métro ligne 13 - Saint-Denis Université

Inscription :
 Tarif normal : 30€

Enseignants, étudiants : gratuit

Pour l'inscription au colloque, veuillez envoyer un message contenant votre nom, organisme et adresse électronique au plus tard le 25 novembre 2011 à l'adresse suivante :

forcesdudroit@univ-paris8.fr

Colloque organisé avec le soutien de la Mission de Recherche DROIT et JUSTICE et la Communauté d'agglomération Plaine commune



Colloque



2 décembre 2011



Les fonds souverains : entre affirmation et dilution de l'État face à la mondialisation

Organisation :

Pierre BODEAU-LIVINEC, professeur de droit public à l'université de Paris 8
 Jean-Philippe KOVAR, Professeur de droit public à l'Université de Paris 8
 LABORATOIRE « Forces du Droit »

Laboratoire Forces du droit
 Université Paris 8

Amphi X - 9.00 -18.00

Contact : forcesdudroit@univ-paris8.fr

PROGRAMME

9.00

Allocutions d'ouverture

Ouverture du Colloque

Jean LAINGUI, Directeur de l'U.F.R de droit

Propos introductifs

Laurence DUBIN, Professeure de droit public à l'Université Paris 8-Saint-Denis,
Directrice du Laboratoire Forces du droit

9.30 – 12.30 « L'émergence des fonds souverains et la mondialisation des investissements »

Sous la présidence de Patrick JUILLARD, Professeur émérite de l'Université Paris 1 — Panthéon — Sorbonne

9.20 – 10.30

L'identification des fonds souverains

- « La perspective économique : fonds souverains et stratégies d'investissements contemporaines des États »

Franck TANNERY, Professeur de stratégie à l'Université Lyon 2, Directeur de CoActiS, Centre de recherche en gestion des Universités Lyon 2 et Jean Monnet de Saint-Etienne

- « La perspective géostratégique : fonds souverains, instruments d'une diplomatie mondialisée »

Pascal BONIFACE, Directeur de l'IRIS, enseignant à l'Institut des Etudes Européennes de l'Université Paris 8-Saint-Denis

- « La perspective juridique : fonds souverains et mutations de la figure de l'État »

Pierre BODEAU-LIVINEC, Professeur de droit public à l'Université Paris 8-Saint-Denis

*Discussion
Pause*

10.50 – 12.30 « Les fonds souverains, éléments de perturbation du cadre juridique international »

Les tentatives de réglementation internationale

- Les « principes et pratiques généralement acceptés par les fonds souverains » du FMI Régis BISMUTH, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense
- « Les travaux de l'OCDE » Guillaume LE FLOCH, Professeur de Droit public à l'Université Rennes 1

- « Fonds souverains, fonds immunes ? »

David GAUKRODGER, Consultant juridique principal, OCDE

- « Le règlement des différends relatifs à l'activité des fonds souverains »

Mathias AUDIT, Professeur de droit privé à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

*Discussion générale
Déjeuner*

14.30 – 17.30 « Les tentatives de régulation des fonds souverains, perspectives nationales et européenne »

Sous la présidence de Denys SIMON Professeur à l'Université Paris 1 — Panthéon — Sorbonne

14.30 – 15.30 « La perspective nationale »

- « Les réponses nationales à l'émergence des fonds souverains : quelle compatibilité avec le droit de l'Union européenne ? »

Jean-Philippe KOVAR, Professeur de droit public à l'Université de Paris 8

- « Les fonds souverains : menaces ou aubaines pour les États européens ? »

*Discussion
Pause*

16.00 – 17.30 « La perspective européenne »

- « L'Union européenne face à l'émergence des fonds souverains : la nécessité d'une réponse commune »

Francesco MARTUCCI, Professeur à l'Université de Strasbourg

- « L'Union européenne et les fonds souverains : quelles perspectives ? »

Florina TELEA, Commission européenne — Direction générale Marché intérieur et services, Unité F1 — Libre circulation des capitaux

Discussion générale

17.30 Conclusions générales

Dominique CARREAU, Professeur émérite à l'Université de Paris 1 — Panthéon — Sorbonne